

ÉGALITÉ LGBT 2012

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

LES ASSOCIATIONS LESBIENNES, GAYS, BI ET TRANS' INTERPELLENT LES CANDIDATS

CAMPAGNE D'INTERPELLATION

EGALITE LGBT 2012

ELECTION PRESIDENTIELLE

BILAN DE LA MANDATURE 2007/2012

Contacts :

Nicolas Gougain, porte-parole de l'Inter-LGBT
06 77 87 37 00 – nicolas.gougain@inter-lgbt.org

[HTTP://WWW.EGALITELGBT2012.FR](http://www.egalitelgbt2012.fr)

CONTACT@EGALITELGBT2012.FR

ÉGALITÉ LGBT 2012

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

LES ASSOCIATIONS LESBIENNES, GAYS, BI ET TRANS' INTERPELLENT LES CANDIDATS

FÉDÉRATION LGBT

CRÉÉE EN 1998, DÉCLARÉE EN 2003



La Fédération LGTBT est composée de 20 associations et Centres LGBT, regroupant eux-mêmes d'autres associations LGBT à vocation plus locale ou régionale, soit au final plus de 130 associations LGBT réparties sur tout le territoire. www.federation-lgbt.org

INTERASSOCIATIVE LESBIENNE, GAIE, BI ET TRANS

INTER-LGBT, CREEE EN 1999



Inter-LGBT

Plus de 60 associations et organismes, présents en Ile-de-France, à vocation conviviale, culturelle, étudiante, sportive, confessionnelle, professionnelle, politique, syndicale, de santé, de lutte pour la promotion des droits humains, de parents ou futurs parents.

www.inter-lgbt.org

COORDINATION INTERPRIDE FRANCE

CIF CREEE EN 1997, DECLAREE EN 2004



Fédère les associations organisatrices de Lesbian & Gay Pride et de Marches de Fiertés Lesbiennes, Gays, Bi et Trans, signataires de sa charte éthique, de manifestations de visibilité, revendicatives et festives.

www.interpride-france.org

[HTTP://WWW.EGALITELGBT2012.FR](http://WWW.EGALITELGBT2012.FR)

CONTACT@EGALITELGBT2012.FR

Le temps des bilans Analyse de 5 ans de mandature par l'Inter-LGBT

Les Marches des fiertés LGBT et les Lesbian and Gay Pride de toute la France avaient pour mot d'ordre l'année dernière « Pour l'égalité, en 2011 je marche, en 2012 je vote ». Ces derniers mois sont pour nous l'occasion de faire le bilan de la majorité gouvernementale actuelle mais aussi d'envoyer un signe clair, un avertissement, aux responsables politiques de tous bords. La question de l'égalité des droits doit nécessairement bénéficier d'une place de choix dans les débats électoraux de 2012 : ouverture du mariage pour les couples de même sexe, reconnaissance des familles homoparentales, droits des trans, ... les sujets ne manquent pas !

La France, en avance en 1999 avec le vote du Pacs, accuse désormais un retard certain sur ses voisins européens concernant les droits des LGBT. L'égalité ne peut plus attendre.

Depuis 2007 : entre renoncements et occasions manquées...

Malgré quelques mesures d'amélioration du Pacs, des campagnes de lutte contre l'homophobie et la lesbophobie (notamment dans l'éducation nationale et l'enseignement supérieur) et quelques déclarations à l'international (déclarations à l'ONU, actions de la diplomatie française autour du 17 mai, journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie) obtenues grâce à l'acharnement et la détermination des associations, force est de constater que depuis 2007 et l'élection de Nicolas Sarkozy, le bilan sur les questions LGBT est bien maigre. Depuis 2010 le Gouvernement et sa majorité semblent même moins ouverts au dialogue qu'auparavant.

En 2007, Nicolas Sarkozy s'était engagé en faveur de la création d'un statut du beau-parent. Suite à la pression exercée par les conservateurs, le report du projet de loi sur la réforme de l'autorité parentale et du droit des tiers a été annoncé dans le journal le Monde du 27 mars 2009. Nommé le 9 avril à la tête d'une mission sur « la modernisation de la législation sur l'autorité parentale et le droit des tiers », Jean Leonetti préconise l'abandon non seulement de tout ce qui peut faire référence aux familles homoparentales, mais aussi de la seule véritable avancée que l'Inter-LGBT avait saluée, à savoir celle de mieux garantir à l'enfant la possibilité d'entretenir des relations avec un tiers en précisant les modalités. Le statut du tiers venait d'être « enterré », ce dossier ne sera jamais ré-ouvert par le Gouvernement.

ÉGALITÉ LGBT 2012

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

LES ASSOCIATIONS LESBIENNES, GAYS, BI ET TRANS' INTERPELLENT LES CANDIDATS

Le 14 mai 2010, le ministère de la justice a publié une circulaire visant à homogénéiser les pratiques concernant les expertises lors de la demande de changement d'état civil des personnes trans, notamment en visant à limiter le recours à la triple expertise. Toutefois, force est de constater que cette circulaire est loin d'être appliquée.

Enfin, la majorité parlementaire s'est illustrée ces derniers mois par ses votes contre l'égalité des droits. En refusant l'ouverture du mariage pour les couples de même sexe au printemps 2011 ou en refusant l'ouverture de l'AMP (assistance médicalisée à la procréation) à toutes les femmes.

Pire encore, elle aggrave la situation des malades du VIH en révisant les critères d'attribution du « droit au séjour pour soins » dans le cadre de la loi sur l'immigration votée ces derniers jours et condamne près de 30 000 étrangers malades à retourner dans leur pays d'origine où l'on sait pertinemment que les traitements sont quasi inaccessibles.

Des associations LGBT mobilisées sur tous les champs ces 5 dernières années

Droit au séjour pour soins, ouverture de l'AMP à toutes les femmes, ouverture du mariage aux couples de même sexe... à chaque fois qu'une avancée ou un recul législatif s'annonçait, les associations LGBT se sont mobilisées pour faire valoir leurs exigences et pointer du doigt l'incapacité du Gouvernement et de sa majorité à faire avancer les droits des LGBT. Lutte contre les discriminations par l'éducation, dans le monde du travail... les associations ont aussi été force de propositions pendant ces 5 années. Ce bilan se veut comme une lecture objective de l'action du gouvernement et de la majorité parlementaire concernant les questions LGBT. Parce qu'il est important de faire l'inventaire d'une majorité sortante pour voter en connaissance de cause.

[HTTP://WWW.EGALITELGBT2012.FR](http://www.egalitelgbt2012.fr)

CONTACT@EGALITELGBT2012.FR

Couples – Conjugalité

En 2007, Nicolas Sarkozy avait proposé la création d'une union civile pour les couples de même sexe, refusant de se positionner sur l'ouverture du mariage pour tous. L'union civile, mariage light et mesure jugée à l'époque comme communautariste, avait vite été rejetée en bloc par les associations LGBT.

Si l'Inter-LGBT a rappelé qu'elle déplorait le refus de la majorité d'ouvrir le mariage pour les couples de même sexe, sans renoncer à cette revendication, elle a expliqué dès le début de la mandature en quoi l'amélioration du pacs à tous les couples était préférable à un statut spécifique (union civile) aux couples de même sexe. Nicolas Sarkozy ne proposera finalement jamais son contrat d'union civile mais les associations auront l'occasion de l'interpeller sur plusieurs mesures d'amélioration du pacs qui devaient à l'origine être contenues dans cette union civile. Concrètement, l'Inter-LGBT rencontrera tout au long du mandat les cabinets du premier ministre, de la présidence de la République et du ministère du budget, de la justice ou du travail sur ces sujets-là.

Le rejet de la proposition de loi sur le mariage pour tous est à l'image de la mandature – un refus catégorique d'accorder l'égalité des droits

Au final, le bilan est très faible. Certes, les couples pacés n'ont pas été oubliés par la loi Tepas, loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, « paquet fiscal », et nous avons avancé sur la question du capital décès (fonctionnaires). Toutefois, concernant les pensions de réversion, les congés pour événements familiaux ou encore la signature des pacs en mairie, le gouvernement n'a pas bougé d'un iota. Pire, le gouvernement et la majorité parlementaire se sont prononcés très clairement contre la PPL proposée par le groupe SRC en juin 2011 visant à ouvrir le mariage pour les couples de même sexe. Enfin, le mandat aura été marqué par une actualité juridique fournie. Le Conseil Constitutionnel a entre autre renvoyé la balle au législateur concernant l'ouverture de mariage pour tous.

Familles – Parentalités

En 2007, Nicolas Sarkozy s'était engagé en faveur de la création d'un statut du beau-parent (ou du tiers) : l'Inter-LGBT est alors prête à avancer sur la base des conclusions du rapport de la Défenseure des enfants, Dominique Versini, qui proposait « des mesures concrètes et modernes visant à améliorer l'exercice quotidien de l'autorité parentale et son partage dans les familles recomposées ». Cela dit, l'Inter-LGBT avait déploré le désaccord de la majorité parlementaire et du gouvernement concernant l'ouverture de l'adoption aux couples de même sexe.

Entre 2008 et 2009 les relations seront cordiales entre les associations et le gouvernement, toutefois, sous la pression des conservateurs, le 27 mars 2009, le report du projet de loi sur la réforme de l'autorité parentale et du droit des tiers a été annoncé dans la presse... nommé le 9 avril à la tête d'une mission parlementaire sur le sujet, Jean Leonetti préconise l'abandon de tout ce qui peut faire référence aux familles homoparentales mais aussi la seule véritable avancée que l'Inter-LGBT avait saluée, à savoir celle de mieux garantir à l'enfant la possibilité d'entretenir des relations avec un tiers en précisant les modalités. Le « statut du tiers » venait d'être « enterré », ce dossier ne sera jamais ré-ouvert par le gouvernement ou la majorité parlementaire.

Un bilan nul sur l'ensemble de la mandature

L'absence de protection juridique des couples de même sexe fragilise aussi bien les parents que les enfants. Sans l'accès au mariage ou à un pacs réformé ils n'ont pas les mêmes droits que les couples hétérosexuels. Cette clairvoyance est admise par la majorité des français qui sont 57% à être favorables à l'adoption pas des couples de même sexe (sondage BVA Canal + du 13 novembre 2009). L'expérience du pacs l'a montré : des revendications issues du monde associatif LGBT profitent bien souvent à une très grande diversité de situations conjugales ou familiales, parce qu'elles ont avant tout une vocation universelle.

Le bilan est donc nul concernant la situation des familles homoparentales. Non seulement les engagements pris en 2007 n'ont pas été tenus mais toutes les portes ont été fermées depuis par les différents ministères. Si la Justice met en lumière de plus en plus de cas et nous rappelle que l'absence de reconnaissance juridique ou sociale des familles homoparentales met d'abord les enfants dans une situation intolérable, pour autant la législation n'aura pas évolué pendant ces 5 ans. Ce sujet affole toujours une bonne partie de la frange la plus conservatrice du parlement en témoigne la volonté farouche de ne rien laisser passer, y compris dans la dernière révision du projet de loi bioéthique qui aurait pu permettre (entre autre) d'étendre la PMA à toutes les femmes (sur proposition des sénateurs-trices).

Trans

En 2007 nous avons interpellé les candidats sur la situation des personnes trans : « Que le transsexualisme soit considéré par principe comme une maladie psychiatrique me choque » avait alors écrit Nicolas Sarkozy à l'Inter-LGBT. Il reconnaissait en outre ne pas avoir d'opinion sur les problèmes relatifs aux soins médicaux. Sur ce dossier aussi, l'Inter-LGBT attendait que les pouvoirs publics passent aux actes. L'Inter-LGBT a rappelé en 2007 l'inaction des précédents gouvernements concernant les droits des personnes trans, et a demandé qu'une impulsion soit donnée, pour que soient améliorées la prise en charge médicale des personnes trans et les procédures de changement d'état civil. Malgré des effets d'annonce, la déception des associations est immense compte tenu du bilan, ici aussi, quasi nul en terme d'avancée des droits pour les personnes trans. Les consultations entamées avec les différents ministères (santé, justice) nous laissent un goût amer, tant l'attente était grande et tant les résultats ne sont pas là.

Une prise de contact difficile avec les ministères

Le 27 septembre 2007, une délégation de l'Inter-LGBT est reçue au cabinet de la ministre de la Santé, par une conseillère technique. L'interlocutrice est compétente et sensible aux problèmes posés. Les points de blocages sont expliqués et compris. L'Inter-LGBT demande que le ministère n'attende plus les conclusions de la Haute Autorité pour la Santé, qui diffère sans arrêt ses travaux, mais avance sur au moins deux points pratiques : le remboursement des soins à l'étranger par la Sécu et la redéfinition du transsexualisme dans la liste des ALD.

Plusieurs relances ne donneront aucun résultat, l'Inter-LGBT demande alors un rendez-vous à la ministre de la Santé, qui n'y donne aucune suite. Un nouvel interlocuteur conseiller technique reçoit l'Inter-LGBT le 13 juin 2008. L'entretien montre que la réécriture du décret n'est pas prête, mais la HAS a rendu une première version de son rapport, qui doit être présenté aux associations. Il ressort de ces échanges que le ministère de la Santé n'a toujours rien proposé de concret aux personnes trans, et se montre incapable de tenir les engagements pris à chacun des entretiens avec l'Inter-LGBT.

En 2010, la France vote, au Conseil de l'Europe, la résolution 1728 concernant les droits des personnes trans. Pour autant, ce texte, salué par les associations Trans, n'aura toujours pas été retranscrit en droit français depuis.

Santé, prise en charge des transitions, changement d'état civil – des effets d'annonce mais l'arbitraire reste la règle

En 2010, la France a su se démarquer avec la publication du décret du 8 février 2010 par Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, qui supprime « les troubles de l'identité de genre précoce » des critères d'admission des affections longues durées (ALD) 23, ALD dite psychiatrique. Une déclaration symbolique qui pour autant ne change rien au quotidien des personnes trans, obligées de subir un parcours médical, une stérilisation et un parcours psychiatrique pour obtenir des papiers conformément à leur genre.

Le 14 mai 2010, le ministère de la justice a publié une circulaire visant à homogénéiser les pratiques concernant les expertises lors de la demande de changement d'état civil des personnes trans, notamment en visant à limiter le recours à la triple expertise. Force est de constater que cette circulaire est loin d'être appliquée. En effet, le tissu associatif trans témoigne toujours de l'ordonnance abusive de triple expertises lors de demandes de changement d'état civil. L'Inter-LGBT souhaite fortement que le contenu de cette circulaire soit repris dans un texte normatif dont le caractère impératif ne sera pas discutable.

Début septembre 2010, le ministère de la santé lance les travaux concernant la mise en place d'un centre de référence pour réformer la prise en charge médicale des personnes trans. Mais ... en décembre 2010, après le remaniement ministériel et la titularisation de Mr Xavier Bertrand au ministère de la santé, les travaux concernant la mise en place d'un centre de référence pour la prise en charge des personnes sont tout simplement stoppés.

La prise en charge des transitions des personnes trans ne s'améliore donc toujours pas ; la procédure de changement d'état civil et le refus de rembourser les opérations subies à l'étranger forcent alors les personnes qui souhaitent suivre effectivement un parcours médical, à se soumettre à un protocole et des pratiques douteuses, largement attentatoires à leur dignité, et à des praticiens dont la compétence est parfois loin d'être reconnue alors que celle de praticiens étrangers n'est plus à faire.

Transphobie – toujours pas un motif légal de discrimination

Malgré les nombreuses interpellations des associations, la discrimination à raison de l'identité de genre (transphobie) n'est toujours pas intégrée dans les motifs légaux de discriminations retenus par la Halde (aujourd'hui Défenseur des droits). Pourtant la Halde a été saisie par plusieurs cas de transphobie et avait alerté sur le vide juridique en la matière. Enfin, dans le cadre de la Proposition de Projet de Loi visant à aligner les délais de prescription dans la loi sur la presse de 1881 (injures publiques, propos discriminatoires...) des amendements avaient été déposés pour intégrer l'identité de genre dans les motifs retenus par la loi, sur ce point le gouvernement avait fait connaître son opposition. Au final, le texte a été adopté en mettant de côté la transphobie.

Discriminations - Violences

La lutte contre les discriminations s'inscrit dans une perspective d'Égalité de toutes et tous, et dans le respect dû aux personnes quel que soit l'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, comme l'origine, le sexe, le handicap etc., dans un domaine visé par la loi, comme l'emploi, le logement, l'éducation, etc. Elle peut être directe, si l'inégalité se fonde sur un critère prohibé, ou indirecte, lorsqu'une règle, une pratique ou un critère apparemment neutre a un effet défavorable sur un groupe visé par un critère de discrimination. Elle peut également prendre la forme d'un harcèlement.

Les rapports annuels successifs de SOS-Homophobie, observatoire de l'homophobie grâce notamment à sa ligne d'écoute, nous montrent que l'homophobie est toujours bien ancrée dans notre société même si le regard sur l'homosexualité a profondément changé ces 15 dernières années. Les associations demandent depuis longtemps des politiques ambitieuses de lutte contre les discriminations. Des discussions particulières ont eu lieu avec les ministères concernés sur les thématiques de l'éducation et du travail. Avec un bilan mitigé.

Transphobie – toujours pas un motif légal de discrimination

Malgré les nombreuses interpellations des associations, la discrimination à raison de l'identité de genre (transphobie) n'est toujours pas intégrée dans les motifs légaux de discriminations retenus par la Halde (aujourd'hui Défenseur des droits). Pourtant la Halde a été saisie par plusieurs cas de transphobie et avait alerté sur le vide juridique en la matière. Enfin, dans le cadre de la Proposition de Projet de Loi visant à aligner les délais de prescription dans la loi sur la presse de 1881 (injures publiques, propos discriminatoires...) des amendements avaient été déposés pour intégrer l'identité de genre dans les motifs retenus par la loi, sur ce point le gouvernement avait fait connaître son opposition. Au final, le texte a été adopté en mettant de côté la transphobie.

Projet de directive transversale contre les discriminations: la présidence française de l'Union Européenne n'a rien fait

Les lois relatives à la pénalisation des propos homophobes datent de la précédente mandature. L'évolution du droit communautaire est la plupart du temps à l'origine de l'évolution des lois françaises relatives aux discriminations.

En France, l'Inter-LGBT et l'ILGA-Europe avaient obtenu du gouvernement qu'il s'engage à soutenir la directive. En réalité, la France s'est contentée d'un « *ni oui, ni non* », et est restée passive, contrairement à ce qu'avancait, alors, la secrétaire d'État aux droits de l'Homme. La France ne s'est en réalité pas donnée les moyens de préparer sa présidence de l'Union européenne sur ce dossier, et n'a pas été à la hauteur des engagements électoraux du président de la République, qui avait promis de faire de la lutte contre les toutes les discriminations sa priorité, y compris à l'échelon européen. Nous nous mobiliserons aux côtés de nos partenaires européens pour que ce projet de directive soit remis à l'ordre du jour.

Délais de prescription dans le cadre de la loi sur la presse de 1881, mettre fin à une incohérence juridique

La Loi du 29 juillet 1881, tout en consacrant la liberté de la presse, incrimine les propos diffamatoires, injurieux ou discriminatoires qui peuvent y être tenus. Si les peines sont maintenant alignées quels que soient les motifs invoqués il n'en est pas de même pour le délai de prescription – durée au-delà duquel une action en justice n'est plus recevable. Il est d'un an pour les infractions à raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion de la victime alors qu'il n'est que de trois mois pour les infractions à raison de l'orientation sexuelle, du sexe ou du handicap. Les associations LGBT ont interpellé le législateur pour qu'il puisse mettre fin à cette incohérence juridique qui constitue, de fait, une hiérarchisation entre les discriminations.

Une proposition de loi visant à supprimer « **la discrimination dans les délais de prescription prévus par la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881** » a été débattue en séance plénière le 17 novembre 2010. La proposition de loi, déposée par la députée Catherine Quéré et plusieurs de ses collègues du groupe SRC a été finalement adoptée et soutenue par le gouvernement. Toutefois, des amendements visant à ajouter les critères d'identité de genre (transphobie) et d'état de santé dans cette même loi ont été rejetés à la demande du gouvernement.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 16 NOVEMBRE 2011

Alignement des délais de prescription dans le cadre de la Loi sur la Presse de 1881
- L'Inter-LGBT demande aux député-e-s de mettre fin à une hiérarchisation entre les discriminations <http://www.inter-lgbt.org/spip.php?article1091>

ÉGALITÉ LGBT 2012

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

LES ASSOCIATIONS LESBIENNES, GAYS, BI ET TRANS' INTERPELLENT LES CANDIDATS

Des relations normalisées avec la Halde devenue le Défenseur des Droits.

Une confiance réciproque s'est progressivement installée entre la Halde et l'Inter-LGBT, au fur et à mesure que la Halde faisait la preuve de son travail sur les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Outre l'étude sur « l'Homophobie dans l'entreprise », la Halde a mené différentes actions de promotion de l'égalité saluées par l'Inter-LGBT : dialogue social, groupe de travail sur l'éducation, sur l'emploi, groupe de contact des associations LGBT, notamment.

Même si l'intégration de la Halde au sein du Défenseur des droits n'est pas le gage d'une réelle volonté de donner à cette autorité indépendante tous les moyens nécessaires à son action, nous constatons avec satisfaction que la volonté qu'exprime le Défenseur des droits va vers une continuité des engagements de l'ancienne structure. Prises de position sur le Don du sang, pensions de réversion aux couples pacsés... le Défenseur des droits est allé, à plusieurs reprises, dans le même sens que les associations LGBT. Un bémol toutefois, la question de l'identité de genre et de la transphobie de manière plus générale doit encore être travaillée.

[HTTP://WWW.EGALITELGBT2012.FR](http://www.egalitelgbt2012.fr)

CONTACT@EGALITELGBT2012.FR

Education - Ecole

2007 Nicolas Sarkozy a marqué un accord de principe en faveur d'un renforcement de la lutte contre les discriminations au travail et à l'école; l'Inter-LGBT demande que son gouvernement, à la différence du précédent, prenne enfin au sérieux cette question, particulièrement le futur ministre de l'Éducation nationale.

L'Inter-LGBT a demandé au cabinet du Premier ministre de débloquent le dialogue entre le ministère de l'Éducation nationale et le monde associatif, afin d'aboutir très vite à des mesures simples à mettre en œuvre (agrément des associations qui interviennent en milieu scolaire, affichage de la ligne Azur dans les établissements scolaires, formation des personnels). Parallèlement le Ministère de l'Enseignement supérieur est sollicité sur les mêmes problématiques. Si le début de la mandature est prometteur, les deux dernières années seront décevantes pour les associations LGBT. Un bilan maigre eu égard aux attentes mais des résultats arrachés grâce à la détermination des associations.

2008 - Le dialogue est engagé :

- avec le cabinet du ministre : échanges de bonne tenue, francs, essentiellement politiques ;
- avec la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), mais il s'avère que les instructions du cabinet ne sont visiblement pas parvenues aux services, qui manifestent une certaine résistance. Si l'interlocuteur de l'Inter-LGBT se montre rassurant à chaque entretien, les résultats ne voient pas le jour.

Cela dit, un premier résultat tombe le 4 avril 2008, avec la publication de la circulaire de rentrée du Ministère de l'Éducation nationale qui consacre un paragraphe à la lutte «contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie ».

La Marche des Fiertés LGBT de Paris en 2008 a pour slogan : « Pour une école sans aucune discrimination ! »

A cette occasion, certaines pistes de travail sont scellées publiquement par un entretien avec Xavier Darcos et publiées par Libération, le 25 juin 2008.

Cet entretien marque notamment :

- l'appropriation, par le ministre, du diagnostic des associations sur l'homophobie à l'école;
- le rappel de la circulaire de rentrée ;
- l'affichage de la Ligne Azur et une large diffusion de la brochure «Homophobie : savoir et réagir»
- des modules de formation pour les infirmières scolaires.

ÉGALITÉ LGBT 2012

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

LES ASSOCIATIONS LESBIENNES, GAYS, BI ET TRANS' INTERPELLENT LES CANDIDATS

Ces annonces sont confirmées dans une interview publiée dans Têtu dans son numéro de septembre 2008. Le même mois, un nouvel entretien avec le cabinet du ministre de l'Éducation nationale permet de fixer des échéances sur ces annonces.

2007 à 2010 – Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le ministère est sollicité dès 2007 par l'Inter-LGBT pour demander la mise en place de campagnes de sensibilisation et d'information sur les campus. Reçus à plusieurs reprises par le cabinet de la ministre, Valérie Pécresse s'engage finalement à proposer dans des délais brefs la création et la diffusion d'un matériel de communication à destination des étudiants sur la lutte contre l'homophobie et la lesbophobie. Les contenus et la forme seront définis en concertation avec l'Inter-LGBT. Cette campagne sera finalement lancée officiellement par la ministre le 3 novembre 2009. Il s'agira d'une campagne de 4 affiches évoquant l'homophobie et la lesbophobie. C'est une première, que les associations ont largement saluée, même si on constate que la campagne sera relayée par les établissements de manière inégale.

Au mois de décembre 2010, le ministère a reconduit la campagne « visibilité » qu'il avait déjà rendue effective l'année précédente. Le numéro de la Ligne Azur y a été ajouté à la demande des associations. L'Inter-LGBT a demandé au ministère de pousser sa réflexion pour une campagne qui serait complémentaire de la première, en travaillant sur le bien être/mal être des étudiants. La campagne menée conjointement par le CAELIF et SOS Homophobie sur les représentations de l'homosexualité démontre bien que l'ambiance supposée plus ouverte du milieu étudiant n'est pas forcément une réalité.

Si les réponses sur les principes d'égalité montrent une plus forte adhésion que dans la population en général, l'homophobie « ordinaire », celle qui hiérarchise, qui s'exprime dans le langage et le comportement de vie, est présente, puisque 18% pensent que l'homosexualité n'est pas une « manière d'aimer ordinaire ». Dans ce contexte, il est parfois difficile de s'assumer, de trouver du soutien, et quelqu'un à qui parler.

C'est pourquoi l'Inter-LGBT a demandé au MESR de travailler sur une campagne supplémentaire qui concernerait le bien-être des étudiants, avec des relais d'écoute à plusieurs niveaux associatifs et institutionnels. C'est dans ce cadre que l'Inter-LGBT a demandé que la brochure « Homophobie, savoir et réagir », diffusée dans l'enseignement secondaire, soit adaptée et diffusée aux professionnels de l'enseignement supérieur, en n'oubliant pas cette fois-ci les questions d'identité de genre. Le MESR s'est engagé, et l'Inter-LGBT attendait la concrétisation de cet engagement dès la rentrée universitaire 2011.

[HTTP://WWW.EGALITELGBT2012.FR](http://www.egalitelgbt2012.fr)

CONTACT@EGALITELGBT2012.FR

2011 - Les engagements datent...

A cette même époque en 2010, nous avons relayé les annonces faites par le ministère sur des mesures concrètes en faveur de la lutte contre l'homophobie à l'école, en lien avec les acteurs de terrain. Au mois de septembre, un rapport sur les discriminations à l'école est paru. S'il comprenait un certain nombre d'éléments positifs que nous avons salués, en reconnaissant que l'homophobie a des conséquences sur la santé mais aussi sur la réussite scolaire des jeunes, il faisait en revanche l'impasse sur un certain nombre de points importants. Ainsi, la transphobie n'était pas évoquée, l'école primaire n'y était abordée qu'avec une grande frilosité, et l'homophobie dont peuvent être victimes les personnels était ignorée. Pendant six mois, le ministère a fait preuve d'un grand silence.

Au mois d'avril 2011 un certain nombre de propositions ont été faites :

- de travailler sur le harcèlement à l'école entre pairs, via la mise en place d'un Conseil scientifique sur les discriminations.
- de travailler sur l'égalité des chances et l'égalité filles-garçons, en confiant à un groupe de scientifiques la publication d'un nouveau rapport.
- de relancer, entre autre, la campagne d'affichage Ligne Azur.

Si l'Inter-LGBT ne peut que se féliciter de la reconduction de la Ligne Azur, elle regrette sa diffusion tardive, après les vacances de printemps, ce qui est relativement peu efficace dans le temps scolaire.

Par contre, les deux autres propositions ne vont pas dans le sens le plus opportun. La deuxième proposition met clairement hors jeu toutes les questions d'homophobie, quant à la première, elle circonscrit la lutte contre les discriminations à une politique sécuritaire autour du harcèlement. Si l'Inter-LGBT ne peut pas nier que des cas de harcèlement à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre existent, la lutte efficace contre les discriminations LGBTphobes ne saurait être circonscrite au harcèlement.

Enfin, les propositions faites excluent totalement les acteurs de terrain que sont les associations, lesquelles, par leur connaissance des situations et des problèmes rencontrés, ont toutes leur place dans un travail en commun avec un ministère qui souhaiterait enfin travailler concrètement sur la prévention et la lutte contre les LGBTphobies à l'école.

En conclusion, un bilan global faible sur le volet de l'éducation, paradoxal eu égard au début de mandature très prometteur

Les 3 premières années ont été bonnes. Des campagnes ont enfin vu le jour à l'école et sur les campus mais trop peu diffusées et trop peu valorisées par les ministères. La fin de mandature laisse un goût amer aux associations LGBT. Les portes se sont fermées les unes après les autres au ministère de l'éducation nationale et les incroyables polémiques sur le « baiser de la lune » ou encore l'enseignement du genre dans les manuels de SVT ont montré que le gouvernement était toujours très sensible aux arguments des forces ultra-conservatrices de ce pays.

Santé LGBT

La question de la Santé LGBT est un sujet fondamental. Le mal-être des LGBT et des jeunes en particulier est une réalité rapportée par nos associations. Force est de constater que nous manquons cruellement de chiffres et d'enquêtes sur ce sujet contrairement à d'autres pays. Cela n'aide pas à la mise en place de politiques de prévention ambitieuses. Or selon l'OMS, toute société doit contribuer au bien-être des individus, bien-être physique, psychique et social.

2008 - Un « Plan santé des jeunes »

Un « Plan santé des jeunes » a été présenté par la ministre de la Santé le 27 février. Parmi les mesures annoncées :

- Un concours de synopsis de courts-métrages ;
- Des outils d'information, dont une brochure « Découvrir son homosexualité » et un site internet « transversal sur la sexualité » ;
- Un effort de communication sur les dispositifs de réponses personnalisées, dont la Ligne Azur ;
- Un « site Internet dédié (...) dont l'objectif sera de recueillir des témoignages de jeunes homosexuels. »

L'Inter-LGBT a sollicité un entretien avec la ministre, qui n'y a pas donné suite. Le 13 juin 2008, une rencontre avec un conseiller technique a laissé paraître que rien de concret n'avait été engagé au-delà de ce concours.

Plan Santé-VIH 2010 – 2014

Aujourd'hui en France, près de 120 000 personnes vivent avec le VIH, parmi lesquelles plus de 28 000 sont en phase SIDA. En 2008, 5 millions de tests de dépistage du VIH ont été réalisés dont 8% en Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG) et 10 600 ont été positifs. Le taux de dépistage de la population en France métropolitaine correspond à 77 / 1 000 habitants. En novembre 2010, Roselyne Bachelot a dévoilé le cinquième plan national de lutte contre le VIH/SIDA. Il doit couvrir la période allant de 2010 à 2014. Ces plans constituent le principal outil de programmation dans la lutte que mènent les pouvoirs publics et leurs partenaires – professionnels de santé, acteurs économiques et milieu associatif – contre ces infections. Pour que ce plan ambitieux soit mis en œuvre, il est nécessaire que des moyens suffisants soient alloués.

Droit au séjour pour soins – la politique honteuse du gouvernement

Les politiques menées par le gouvernement, notamment en termes de droit au séjour des étrangers fragilisent encore plus certaines populations déjà fortement touchées par le VIH. En effet, la réforme qui prévoit la révision des conditions d'accès au titre de séjour pour raisons médicales aux étrangers malades au nom des économies à réaliser sur le budget de la sécurité sociale met en danger des milliers de personnes porteuses du VIH. L'autorisation provisoire de séjour pour soin ne sera délivrée qu'en cas d'absence du traitement approprié dans le pays d'origine. Le projet de loi pose la question de la présence du traitement et non de son accessibilité (géographique ou financière). Or, la plupart des traitements sont en théorie présents à travers le monde. Mais leur prix, leur quantité, leurs conditions d'accès ne sont pas pris en compte. Ceci condamne la majorité des étrangers malades.

Travail - Emploi

La lutte contre les discriminations dans le monde du travail a connu ses principales avancées dans le début des années 2000, par l'adaptation du droit du travail aux contraintes européennes. Depuis, de nombreuses initiatives ont été prises par les associations, dont plusieurs interviennent en milieu professionnel. Les syndicats ont également travaillé chacun à leur rythme. Mais ni de la part des pouvoirs publics, ni de la part de partenaires sociaux dans leur ensemble, on n'a pu voir de stratégie globale se dessiner contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre dans le monde du travail.

Le résultat : la situation ne semble pas avoir beaucoup évolué en 10 ans dans le monde professionnel.

A priori peu concernés par une discrimination à l'embauche, l'orientation sexuelle n'étant pas un motif de discrimination visible, le quotidien de ces personnels une fois embauchés peut devenir une souffrance:

- 85% des homosexuels ont ressenti au moins une fois une homophobie implicite au travail
- 40 % disent avoir été directement victimes
- 21 % des homosexuels s'inventent un partenaire du sexe opposé devant leurs collègues*

(*) Source : Enquête réalisée pour la HALDE auprès de 1 413 salariés homosexuels, bisexuels ou transexuels du secteur public ou privé. (Documentation française 2008, Christophe Falcoz)

Conférence de l'Inter-LGBT le 29 mars 2008, à Sciences Po, « Lutter contre les discriminations au travail et à l'école » avec l'intervention de Louis Schweitzer, président de la HALDE.

L'Inter-LGBT a demandé le soutien du ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité pour appuyer l'ouverture de nouvelles négociations entre les partenaires sociaux sur la lutte contre les discriminations.

Deux courriers sont adressés au ministre (14 janvier et 5 mars 2008). Le premier l'invite à la conférence, le second précise les attentes de l'Inter-LGBT, les courriers sont restés sans réponse, le ministre ne sera pas représenté à la conférence. Cette demande est pourtant intervenue à un moment opportun, avec la publication par la Halde d'une étude sur « l'homophobie dans l'entreprise. »

L'Égalité des droits reste une condition sine qua non pour obtenir le respect pour les LGBT dans notre société.

Les revendications concernant notamment des unions et la parentalité ont des conséquences dans l'entreprise. Parallèlement, les démarches pour la «Diversité», l'Égalité professionnelle et contre les discriminations donnent un cadre intéressant et permettent d'inscrire l'orientation sexuelle et l'identité de genre comme des critères légitimes et pertinents. Des mesures législatives sont encore nécessaires pour atteindre l'égalité des droits. Les syndicats, les prud'hommes, les tribunaux

administratifs traitent aujourd'hui les réclamations, les plaintes des personnels LGBT se sentant harcelés et discriminés. Aujourd'hui peu de LGBT emploient les moyens de recours pourtant à leur disposition parce qu'ils ont peur d'être visibilisés, stigmatisés et finalement rejetés.

A la question de savoir quels éléments permettraient aux LGBT de mieux vivre leur orientation sexuelle au travail, l'égalité des droits, notamment pour le mariage et l'adoption, est réclamée en tête mais la mobilisation des syndicats, la visibilité des engagements «Diversité» de l'entreprise sont massivement évoqués.

Les attentes législatives et réglementaires

Aujourd'hui très peu d'entreprises accordent des avantages et droits aux PACS identiques à ceux offerts par le mariage..

Selon que l'on analyse les évolutions légales dans le secteur privé ou public nous constatons des distorsions qui s'expliquent par une trop faible intervention du législateur et une difficulté à inclure ces sujets dans les négociations salariales branche par branche, entreprise par entreprise.

La reconnaissance de l'homoparentalité et des différentes formes de parentalité implique un environnement professionnel plus apte à intégrer la diversité des salariés.

Aujourd'hui des lesbiennes et des gays cachent encore leur PACS à leur employeur de peur d'être stigmatisés. Le conjoint du parent biologique n'est toujours pas reconnu comme ayant des droits spécifiques.

Sur l'ensemble de ces sujets, les associations LGBT sont depuis plusieurs années force de proposition. Nous disposons de plus en plus de chiffres sur la situation des LGBT au travail qui démontrent la réalité que décrivent les associations sur le vécu des discriminations au travail. Force est de constater que le gouvernement ne s'est pas saisi de ce problème lors de la mandature. D'autre part, l'absence d'avancées en terme de droits (ouverture du mariage, parentalité...) a des conséquences directes sur le quotidien de certains salariés LGBT (homoparents, couples).

International

Nicolas Sarkozy avait promis de s'engager à « défendre les droits de l'Homme partout dans le monde ». L'Inter-LGBT avait fait savoir en 2007 qu'elle souhaitait une rupture avec les pratiques antérieures de la diplomatie française. Concernant la défense des droits humains, le bilan de la diplomatie française est plutôt bon mais, à l'inverse, la France donneuse de leçons à l'étranger ne s'est pas penchée sur la question des couples bi-nationaux et n'a pas fait évoluer les droits des LGBT en France. Concernant le projet de directive transversale européenne sur les discriminations, la présidence française de l'UE a été passive. Enfin, en matière d'immigration, la scandaleuse réforme du droit au séjour pour soin condamné, de fait, à mort des milliers d'étrangers séropositifs.

Défense des droits humains à l'étranger, une diplomatie plutôt active sur les questions LGBT

En ce sens, la diplomatie française s'est illustrée depuis 2007 par plusieurs prises de position audacieuses. En effet, sous l'impulsion de la France et notamment de Rama Yade, secrétaire d'état aux droits de l'Homme, une déclaration a été présentée à l'ONU par 66 pays le 17 mai 2008 (journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie) visant à réaffirmer l'engagement des pays dans un processus de dépénalisation universelle de l'homosexualité. Depuis, les travaux au sein de l'ONU se poursuivent, notamment à travers son Conseil des droits de l'Homme.

La diplomatie française a aussi soutenu plusieurs Marches des Fiertés (Pride) dites « à risque ». On pourra notamment rappeler la présence de l'Ambassadeur de France à la Baltic Pride de Vilnius (2010) ou encore les différents communiqués de la diplomatie française lorsque certaines Manifestations, notamment dans l'Est de l'Europe, étaient menacées d'interdiction.

La France a aussi créé le 17 mai 2010 un Fonds LGBTI afin de financer des initiatives, dans le Monde, de défenseurs des droits humains LGBT. Si l'initiative est bonne, toutefois, nos associations ont critiqué les conditions d'accès à ce Fonds (impossibilité de solliciter le Fonds pour des projets en dessous de 50 000 €) voire son abondement à court terme.

La France se singularise ainsi par une activité diplomatique plutôt active sur les questions LGBT à l'étranger alors que sur son territoire elle se refuse toujours à accorder l'égalité des droits pour les LGBT.

Projet de directive transversale contre les discriminations: la présidence française de l'Union Européenne n'a rien fait

L'évolution du droit communautaire est la plupart du temps à l'origine de l'évolution des lois françaises relatives aux discriminations. Une pétition est lancée à l'initiative de l'Inter-LGBT, avec le soutien du Centre LGBT Paris-Ile-de-France. La pression exercée par l'ILGA Europe et les organisations de la Plate-forme sociale des ONG est décisive pour inciter la Commission européenne à présenter un texte ambitieux.

En France, l'Inter-LGBT et l'ILGA-Europe avaient obtenu du gouvernement qu'il s'engage à soutenir la directive. En réalité, la France s'est contentée d'un « *ni oui, ni non* », et est restée passive, contrairement à ce qu'avancait alors la secrétaire d'État aux droits de l'Homme. La France ne s'est en réalité pas donnée les moyens de préparer sa présidence de l'Union européenne sur ce dossier, et n'a pas été à la hauteur des engagements électoraux du président de la République, qui avait promis de faire de la lutte contre les toutes les discriminations sa priorité, y compris à l'échelon européen. Nous nous mobiliserons aux côtés de nos partenaires européens pour que ce projet de directive soit remis à l'ordre du jour.

Droit au séjour, immigration

Dans un contexte de dégradation progressive du droit au séjour des étrangers, par des restrictions de plus en plus graves des conditions du regroupement familial, l'Inter-LGBT a obtenu une stabilisation du droit des couples binationaux pacés, identique à la situation qui était déjà en vigueur en 2002.

La loi sur le pacs établit que la conclusion d'un pacs « constitue l'un des éléments d'appréciation des liens personnels en France au sens du 7° de l'article 12 bis de l'ordonnance du 2 novembre 1945 modifiée. » En 2002, un télégramme du ministre de l'Intérieur du gouvernement Jospin précisait que ces liens personnels sont établis si les partenaires établissent la preuve d'une vie commune d'un an au moins.

À l'automne 2007, une nouvelle loi est venue modifier encore une fois les équilibres. L'Inter-LGBT et l'ARDHIS ont donc demandé au ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement que ces circulaires soient confirmées de nouveau aux préfetures. Ce qui a été fait par une circulaire publiée le 14 décembre 2007, qui signale aux préfets l'ARDHIS comme « interlocuteur responsable. » Des difficultés d'application ont cependant été relevées par les associations.

Défense des couples binationaux formés à l'étranger

L'Inter-LGBT et l'ARDHIS ont tenté, en vain, d'engager un dialogue avec le ministère des Affaires étrangères sur le cas des couples formés à l'étranger. Ces situations étant passées en cours d'année sous la compétence du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement, l'Inter-LGBT et l'ARDHIS ont engagé une discussion avec le cabinet de Brice Hortefeux.

Droit au séjour pour soins – la politique honteuse du gouvernement

Les politiques menées par le gouvernement, notamment en termes de droit au séjour des étrangers fragilisent encore plus certaines populations déjà fortement touchées par le VIH. En effet, la réforme qui prévoit la révision des conditions d'accès au titre de séjour pour raisons médicales aux étrangers malades au nom des économies à réaliser sur le budget de la sécurité sociale met en danger des milliers de personnes porteuses du VIH. L'autorisation provisoire de séjour pour soin ne sera délivrée qu'en cas d'absence du traitement approprié dans le pays d'origine. Le projet de loi pose la question de la présence du traitement et non de son accessibilité (géographique ou financière). Or, la plupart des traitements sont en théorie présents à travers le monde. Mais leur prix, leur quantité, leurs conditions d'accès ne sont pas pris en compte. Ceci condamne la majorité des étrangers malades.

A ce titre l'Inter-LGBT s'est engagé au sein du collectif « non à la politique du pilori ».

ÉGALITÉ LGBT 2012

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

LES ASSOCIATIONS LESBIENNES, GAYS, BI ET TRANS' INTERPELLENT LES CANDIDATS

QUELQUES DATES

COUPLES

- Loi Tépa: les pacsés pas oubliés
- Capital décès: annoncé par le Premier ministre la veille de la marche 2009
- Pensions de réversion: des rendez-vous mais pas de réponse (E. Woerth)
- Pensions de réversion: avis CJUE et La Halde
- Signature du pacs en mairie: refus d'avancer (selon la ministre de la justice: blocage de l'AMF)
- Refus du mariage pour tous: 9 juin 2011, l'Inter-LGBT mobilise devant l'Assemblée Nationale
- Refus sur le pensions de réversion: suite à une campagne d'AllOut.org et de l'Inter-LGBT (novembre 2011)

FAMILLES :

- 27 mars 2009, le report du projet de loi sur la réforme de l'autorité parentale et du "statut des tiers"
- Novembre 2009: une majorité des français, 57%, sont favorables à l'adoption pas des couples de même sexe (sondage BVA Canal+)
- Le 24 mai 2011 l'Inter-LGBT mobilise : rassemblement devant l'Assemblée Nationale à l'occasion des débats sur la révision des loi bioéthiques dont l'accès à la procréation médicalement assistée aux couples de lesbiennes.

TRANS:

- 27 septembre 2007, une délégation de l'Inter-LGBT est reçue au cabinet de la ministre de la Santé sur les questions "trans". Aucune suite.
- 13 juin 2008: nouveau rendez-vous sur les questions "trans" au cabinet de la ministre de la santé avec un nouveau conseiller. Rien ne se passe.
- En 2010, la France vote, au Conseil de l'Europe, la résolution 1728 concernant les droits des personnes trans.
- 14 mai 2010: le ministère de la justice publie une circulaire visant à homogénéiser les pratiques concernant les expertises lors de la demande de changement d'état civil des personnes trans.
- Décembre 2010: arrêt de la mise en place d'un centre de référence réformer la prise en charge médicale des personnes trans.

DISCRIMINATIONS VIOLENCES:

- 17 novembre 2010 : Une proposition de loi visant à supprimer « la discrimination dans les délais de prescription prévus par la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 » en alignant les délais de prescription, a été débattue en séance plénière.
- 15 septembre 2011: première reunion plénière du Comité LGBT auprès du Défenseur des Droits
- 25 octobre 2011: colloque OIT de presentation de la recommandation 200 sur le VIH-SIDA dans le milieu professionnel
- 21 novembre 2011: première reunion du groupe de travail "Emploi LGBT" auprès du Défenseur des Droits.

[HTTP://WWW.EGALITELGBT2012.FR](http://www.egalitelgbt2012.fr)

CONTACT@EGALITELGBT2012.FR

ÉGALITÉ LGBT 2012

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

LES ASSOCIATIONS LESBIENNES, GAYS, BI ET TRANS' INTERPELLENT LES CANDIDATS

Les Marches des Fiertés :

2007 « Egalité: ne transigeons pas ! »

Résultat politique: l'Inter-LGBT dialogue avec l'exécutif et développe ses attentes sur l'amélioration du Pacs, le statut du tiers, lutte contre l'homophobie à l'école, revendications personnes Trans, persécution des LGBT dans le monde.

2008 « Pour une école sans aucune discrimination »

Résultat politique: la circulaire de rentrée du 4 avril 2008 du Ministère de l'Education Nationale consacre un paragraphe à la lutte « contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie ». Un travail sur une campagne d'affichage de la Ligne Azur à l'école est entamé.

2009 « 1969-2009 : Fièr-e-s de nos luttes, à quand l'Egalité réelle ? »

Résultat politique: ouverture du capital décès pour les agents de la Fonction Publique d'Etat, parution du décret d'application le 20 novembre 2009.

2010 « Violences, discriminations: Assez! Liberté et égalité, partout et toujours. »

Résultat politique: AUCUN! Le gouvernement ignore les revendications LGBT.

2011 "Pour l'EGALITE: en 2011 je marche, en 2012 je vote!"

Résultat politique: AUCUN! Le gouvernement ignore les revendications LGBT.

EDUCATION:

-Juin 2008, Marche des Fiertés LGBT « Pour une école sans aucune discrimination »

Résultat politique: la circulaire de rentrée du 4 avril 2008 du Ministère de l'Education Nationale consacre un paragraphe à la lutte « contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie ». Un travail sur une campagne d'affichage de la Ligne Azur à l'école est entamé.

-Septembre 2009 : Circulaire de rentrée du Ministère de l'éducation nationale, reprend son paragraphe sur la lutte contre l'homophobie

-3 novembre 2009: lancement officiel par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche d'une campagne de sensibilisation et d'information sur les campus. 4 affiches évoquant l'homophobie et la lesbophobie.

-Février 2010 : Polémique autour du dessin animé "le baiser de la lune"

-Décembre 2010, le ministère reconduit la campagne « visibilité » qu'il avait déjà rendue effective l'année précédente. Le numéro de la Ligne Azur a été ajouté sur les affiches.

SANTE:

-1er décembre 2011: Tribune de Dominique Baudis, défenseur des droits, prenant position contre l'interdiction du don du sang impose aux homosexuels.

-1er décembre 2011: participation de l'Inter-LGBT, avec le Centre LGBT Paris IDF, à la marche d'ACT-UP dans le cortège emmené par AIDES

-27 février 2008 : présentation d'un « Plan santé des jeunes » par la ministre de la Santé

-Novembre 2010: Roselyne Bachelot dévoile le cinquième plan national de lutte contre le VIH/SIDA "Plan Santé-VIH 2010 – 2014 ».

[HTTP://WWW.EGALITELGBT2012.FR](http://www.egalitelgbt2012.fr)

CONTACT@EGALITELGBT2012.FR

ÉGALITÉ LGBT 2012

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

LES ASSOCIATIONS LESBIENNES, GAYS, BI ET TRANS' INTERPELLENT LES CANDIDATS

TRAVAIL-EMPLOI:

-2008: Première enquête « l'homophobie dans l'entreprise. » auprès des salariés LGBT réalisée pour la HALDE et parue à la documentation française.

-29 mars 2008: conférence de l'Inter-LGBT à Sciences Po, « Lutter contre les discriminations au travail et à l'école » avec l'intervention de Louis Schweitzer, président de la HALDE.

-Janvier 2011: parution du barometre annuel OIT/Défenseur des Droits avec l'institut CSA. L'enquete contient un focus sur le handicap et sur la question LGBT.

-Janvier /mars 2008: l'Inter-LGBT demande en vain le soutien du ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité pour appuyer l'ouverture de nouvelles négociations entre les partenaires sociaux sur la lutte contre les discriminations.

INTERNATIONAL:

-14 décembre 2007 : une circulaire signale aux préfets l'ARDHIS comme « interlocuteur responsable. »

-17 mai 2008, journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie: sous l'impulsion de la France et notamment de Rama Yade, secrétaire d'état aux droits de l'Homme, une déclaration visant à réaffirmer l'engagement des pays dans un processus de dépénalisation universelle de l'homosexualité a été présentée à l'ONU par 66 pays.

-2010: présence de l'Ambassadeur de France à la Batic Pride de Vilnius.

-17 mai 2010 la France crée un Fonds LGBTI afin de financer des initiatives de défenseurs des droits humains LGBT dans le Monde.

Date des votes concernant l'ouverture du mariage à l'étranger

-1er avril 2001. Les Pays-Bas est le premier pays à reconnaître le mariage des homosexuels.

30 janvier 2003 le mariage est autorisé en Belgique et depuis le 30 juin 2006 les homosexuels peuvent se marier et adopter légalement en Belgique.

-depuis juillet 2005 Au Canada, le mariage entre conjoints de même sexe est légal sur l'ensemble du territoire.

-2 juillet 2005: l'Espagne est devenue le troisième pays en Europe et quatrième au monde, à approuver le mariage entre homosexuels et le premier à accepter l'adoption sans restriction.

-30 novembre 2006, l'Afrique du Sud devient ainsi le premier État d'Afrique à légaliser l'union civile et le mariage homosexuel.

-11 juin 2008, loi autorisant le mariage ainsi que l'adoption d'enfants et la possibilité de bénéficier d'une assistance à la fécondation, la Norvège devient le quatrième pays européen, et le sixième dans le monde, à permettre le mariage aux couples de même sexe.

-1er avril 2009, la Suède vote une loi autorisant le mariage aux homosexuels.

-22 décembre 2009, le mariage homosexuel est légal à Mexico.

-15 juillet 2010, après l'Assemblée, le Sénat argentin accepte à son tour le mariage homosexuel, également appelé mariage égalitaire (matrimonio igualitario)

-17 mai 2010, le Portugal devient le sixième pays européen à légaliser le mariage pour les homosexuels.

[HTTP://WWW.EGALITELGBT2012.FR](http://www.egalitelgbt2012.fr)

CONTACT@EGALITELGBT2012.FR

ÉGALITÉ LGBT 2012

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

LES ASSOCIATIONS LESBIENNES, GAYS, BI ET TRANS' INTERPELLENT LES CANDIDATS

-11 juin 2010, le Parlement islandais, vote à l'unanimité l'ouverture du mariage aux couples homosexuels et devient ainsi le septième pays européen dans lequel les homosexuels peuvent se marier au même titre et dans les mêmes conditions que les couples hétérosexuels. La loi est entrée en vigueur le 27 juin, le même jour la Première ministre du pays épouse sa compagne.

-En 2010, la Sloveie est le premier pays slave à ouvrir le mariage aux couples du même sexe en permettant l'adoption par les couples homosexuels

-En 2010, Etats-Unis, le mariage est autorisé pour les homosexuels dans les États du Massachusetts, du Connecticut, du Vermont, de l'Iowa, du New Hampshire et dans la capitale fédérale Washington. Il est autorisé en 2011 dans l'état de New York et en 2012 dans l'état de Washington.

[HTTP://WWW.EGALITELGBT2012.FR](http://www.egalitelgbt2012.fr)

CONTACT@EGALITELGBT2012.FR